



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Note à l'attention des candidats individuels présentant le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs ZONE SUD - SESSION 2017

La France est divisée en deux zones pour l'organisation du CAP Agent Vérificateurs d'Appareils Extincteurs (AVAE). La zone NORD est gérée par le SIEC, la zone SUD par l'académie de Lyon

La zone SUD regroupe les académies d'Aix-Marseille, de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse et le département de Saône-et-Loire (71) de l'académie de Dijon.

Les candidats individuels de la zone SUD s'inscrivent dans l'académie de Lyon selon les modalités d'inscription suivantes :

- Inscription via internet à l'adresse suivante : <https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/inscription>
- Cliquer sur : CAP – CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
- Cliquer sur : **Lyon**
- Session 2017-06 – CAP ACADEMIQUE
- Cliquer sur : **Suite**
- Identification : 001921SA
- Mot de passe : 001921SA

Catégorie : choisir Individuel salarié (501).